

Traitement ambulatoire Prestations selon catégories d'assurances	Basis (LAMal)	Diversa	Extra	Hôpital Combi			Hôpital		
				commune	semi-privé	privé	commune	semi-privé	privé
					ou Opti			ou Opti	
Prestations de médecins et de chiropraticiens	●								
Physiothérapie, ergothérapie, logopédie	●								
Consultations pour diabétiques et diététiques, psychothérapie par un médecin	●								
Analyses (examens de laboratoire)	●								
Médicaments selon liste des produits pharmaceut. et spécial., génériques	●								
Médicaments hors liste reconnus par la caisse sans liste «Produits pharmaceutiques pour application spéciale»		●							
Soins à domicile <sup>1</sup> jusqu'à CHF par jour	●			60*	90*	120*			
Aide familiale <sup>1</sup> (diplômée) jusqu'à CHF par jour				30	45	60			
Frais de transport 50%, max. CHF 500 par année civile	●								
Frais de sauvetage 50%, max. CHF 5'000 par année civile	●								
Transports en ambulance <sup>1</sup> , en plus jusqu'à CHF par cas		5000		5000	8000	12000			
Soins dentaires en cas de maladies des dents	●								
Maladies des gencives et des mâchoires sans prestations légales oblig.			●						
<b>Soins dentaires:</b>									
Variante 1: 60%, max. CHF 500 par année civile (Var.1: Carence de 6 m.)			●						
Variante 2: 80%, max. CHF 1000 par année civile			●						
Variante 3: 80%, max. CHF 2000 par année civile			●						
<b>Orthodontie:</b>									
Variante 1: 90%, max. CHF 2000 par année civile (Var.1: Carence de 6 m.)			●						
Variante 2: 90%, max. CHF 5000 par année civile			●						
Variante 3: 90%, max. CHF 5000 par année civile			●						
Lésions des dents par suite d'accidents	●								
<b>Prévention, mesures prophylactiques:</b>									
Examen du nouveau-né	●								
Examen gynécologique (tous les 3 ans)	●								
Examen gynécologique, max. CHF 150 par année civile		●							
Examen préventif 50% max. CHF 200 par année civile,		●							
Vaccinations d'enfants (habituelles)	●								
Vaccinations d'adultes (diphtérie, tétanos)	●								
Vaccinations préventives pour vacances et voyages		●							
Correction d'oreilles décollées: 50%, max. CHF 750		●							
<b>Psychothérapie non médicale par un thérapeute reconnu:</b>			●						
50%, max. CHF 1000 par année civile									
<b>Stérilisation:</b>									
50%, max. CHF 750 pour l'homme		●							
50%, max. CHF 1500 pour les femmes		●							
Acupuncture par médecin avec formation supplémentaire	●								
<b>Médecine alternative:</b>									
Diversa 50%, max. CHF 1000 par année civile		●							
Diversa plus 75%, max. CHF 1000 par année civile		●							
<b>Mesures de promotion de la santé dispensées par des fournisseurs de prestations reconnus par la caisse:</b>									
Domaines: dos, fitness, grossesse et autres cours traitant de thèmes en rapport avec la santé:			●						
50%, max. CHF 200 par année civile et par domaine,									
max. CHF 500 par année civile pour l'ensemble des prestations									
<b>Maternité:</b>									
Cours préparat. à l'accouchement par des sages-femmes: CHF 150	●								
Conseils pour l'allaitement par des sages-femmes/ infirmières (max. 3 séances), exam. de contrôle									
<b>Moyens Verres de lunettes / lentilles de contact:</b>									
pour les adultes max. auxiliaires CHF 180 tous les 5 a., p. les enfants jusqu'à 18 a. révolus p.a.n.c. Lunettes Lunettes / lentilles de contact: 50%, max. CHF 300 p.a.n.c.			●						

	Basis (LAMal)	Diversa	Extra	Hôpital Combi			Hôpital		
				commune	semi-privé	privé	commune	semi-privé	privé
<b>Traitement ambulatoire</b>									
<b>Prestations selon catégories d'assurances</b>									
<b>Moyens auxiliaires (Lima):</b> Selon «Liste des moyens et appareils (Lima)», p. ex.: béquilles, appareils de mesure pour diabétiques, appareils d'inhalation et de traitement respiratoire, matériel de pansement, bas à varices	●								
<b>Moyens auxiliaires 50%:</b> Supp. plantaires, souliers orthopéd. p. an. c. CHF 300 Appareils acoustiques CHF 900 Appareils de mesure de la tension artérielle CHF 100 Verres de contact médicalement justifiés CHF 900 Autres moyens auxil. selon le médecin-conseil CHF 500			● ● ● ● ●						
<b>Accident:</b> Couverture des frais de traitement**	●**	●	●	●	●	●	●	●	●
Traitements d'urgence lors d'un séjour temporaire à l'étranger	●***	●	●						

\* Les prestations de l'assurance obligatoire sont portées en compte.

\*\* Recommandation: possibilité d'exclure cette couverture pour les personnes exerçant une activité professionnelle ou en cas de double assurance.

\*\*\* Il est alloué au maximum le double du montant des prestations qui seraient accordées en Suisse.

<sup>1</sup> Opti 1 = couverture semi-privée; Opti 2 = couverture privée

	Basis (LAMal)	Diversa	Extra	Hôpital Combi			Hôpital		
				commune	semi-privé	privé	commune	semi-privé	privé
Division commune de l'hôpital sous contrat du canton de domicile	●								
<b>Couverture des frais à l'hôpital pour soins aigus selon tarifs reconnus par la caisse:</b> Division commune en Suisse Division semi-privée en Suisse Division privée en Suisse				●	●	●	●	●	●
Interventions ambulatoires à la clinique sous contrat	●			●	●	●	●	●	●
Prestations pour malades chroniques	●								
Maison de naissance <sup>1</sup> jusqu'à CHF par jour (maximum 5 jours)				100	150	250			
<b>Cures balnéaires<sup>1</sup>:</b> Traitements dans un établissement thermal suisse selon tarif conclu conventionnellement CHF 10 par jour pendant un max. de 21 jours par année civile Contribution journalière de cure jusqu'à CHF: Séjour en clinique/établ. de cure sous direction médicale Séjour à l'hôtel ou en pension	● ●								
		20	60	80	100				
		20	30	40	50				
<b>Cures de convalescence<sup>1</sup>:</b> Traitements selon tarif conclu conventionnellement Contribution journalière de cure jusqu'à CHF: - en clinique/établ. de cure sous direction médicale - en clinique/établissement de cure sans direction médicale	●								
		20	60	80	100				
		10	30	40	50				
<b>Etranger***/<sup>1</sup>:</b> Prestations hospitalières en cas d'urgences lors d'un séjour temporaire max. le double du montant en Suisse Montant suppl. pour les frais de traitement non couverts, max. CHF ..... par année civile	●								
				20000	40000	60000	20000	40000	●
<b>Accident:</b> Couverture des frais de traitement **	●**	●	●	●**	●**	●**	●**	●**	●**

\*\* Recommandation: possibilité d'exclure cette couverture pour les personnes exerçant une activité professionnelle ou en cas de double assurance.

\*\*\* Nous vous conseillons également la conclusion de notre assurance vacances et voyages au prix très avantageux.

<sup>1</sup> Opti 1 = couverture semi-privée; Opti 2 = couverture privée

## Assurance Hôpital Combi et Hôpital

Niveau	Dès l'entrée dans la division	Votre contribution aux frais avec Opti
Opti 1	Division commune Demi-privée Privée	aucune 40%, max. 4000* 50%, max. 8000*
Opti 2	Division commune Demi-privée Privée	aucune 20%, max. 2000* 30%, max. 4000*

\* en CHF par année civile

## POINTS À OBSERVER POUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS

(Traitements ambulatoires et traitements hospitaliers)

Vous trouverez les dispositions exactes dans les documents suivants:

- Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), y compris les ordonnances relatives
- Loi sur le contrat d'assurance (LCA)
- Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)
- Conditions d'assurance d'Atupri
- Liste d'hôpitaux (restrictions dans le choix de l'hôpital / prise en charge des coûts)

**Des questions?** Nous vous conseillerons volontiers en personne au 800 200 888.

Vous pouvez également nous contacter par **e-mail**:

[bern@atupri.ch](mailto:bern@atupri.ch)

[lausanne@atupri.ch](mailto:lausanne@atupri.ch)

[lugano@atupri.ch](mailto:lugano@atupri.ch)

[luzern@atupri.ch](mailto:luzern@atupri.ch)

[zuerich@atupri.ch](mailto:zuerich@atupri.ch)